



Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

Téléphone : 03 80 30 76 79

Courriel : intercle@orange.fr

Site Internet : <http://intercle.fr/>

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

OBJET DU MARCHE :

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES GLOBALES SUR LA NAPPE DE DIJON SUD

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)



Date et heure limites de remise des offres : le 15/09/2025 – 12h00

Modification		
Indice	Date	Libellé
A	03/04/2025	V0
B	18/04/2025	V1
C	22/04/2025	VF

Table des matières

1.	Objet et étendue de la consultation	3
1.1.	Objet	3
1.2.	Mode de passation	3
1.3.	Type et forme de contrat	3
1.4.	Décomposition de la consultation	3
2.	Conditions de la consultation	3
2.1.	Délai de validité des offres	3
2.2.	Forme juridique du groupement	3
2.3.	Variantes	3
3.	Les intervenants	4
3.1.	Désignation de l'acheteur	4
3.2.	Représentant de l'acheteur	4
3.3.	Contrôle technique	4
3.4.	Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4.	Conditions relatives au contrat	4
4.1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2.	Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5.	Contenu du dossier de consultation	4
6.	Présentation des candidatures et des offres	5
6.1.	Documents à produire	5
6.2.	Visite sur site	7
7.	Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
7.1.	Transmission électronique	7
7.2.	Transmission sous support papier	7
8.	Examen des candidatures et des offres	8
8.1.	Sélection des candidatures	8
8.2.	Jugement des offres	8
8.3.	Négociation	9
9.	Renseignements complémentaires	9
9.1.	Adresses supplémentaires et points de contact	9
9.2.	Procédures de recours	10

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet

La présente consultation concerne le marché de prestations intellectuelles suivant :

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES GLOBALES SUR LA NAPPE DE DIJON SUD

1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3. Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire unique, non fractionné.

1.4. Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti tenant compte du contenu des interventions programmées, de leur localisation et de leur phasage.

2. Conditions de la consultation

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, les formes souhaitées par le pouvoir adjudicateur sont un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La nature, l'organisation et le phasage des travaux imposent la solidarité du mandataire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3. Variantes

Variantes non autorisées.

3. Les intervenants

3.1. Désignation de l'acheteur

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 Avenue de la gare
21220 Gevrey-Chambertin

3.2. Représentant de l'acheteur

Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

3.3. Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination SPS n'est prévue par la maîtrise d'ouvrage.

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

L'Entreprise devra préciser ses délais d'exécution de l'étude.

Elle fournira un planning prévisionnel détaillé qui détaillera chacune des étapes de l'étude, et comprendra notamment :

- Une réunion de démarrage (calage) ;
- Une réunion de présentation et de validation des résultats de la phase 1 ;
- Une réunion de présentation et de validation des résultats de la phase 2 ;
- Une réunion de présentation et de validation des résultats de la phase 3 et la synthèse de l'ensemble de l'étude.

4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Pièce 1 - Le règlement de la consultation (RC)
- Pièce 2 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

- Pièce 3 - Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Pièce 4 - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat et accessible via la plateforme <https://www.ternum-bfc.fr/>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner – Modèle joint en annexe de l'Acte d'Engagement	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Description de l'équipement, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité d'exécution de l'étude	Oui
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Oui
Liste des études de même nature exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui
Déclaration indiquant les logiciels, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour le réalisation du présent marché	Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificats de Qualifications Professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références des travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Pièce n°1 – Le règlement de consultation (RDC)	Oui
Pièce n°2 – Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Pièce n°3 – Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Pièce n°4 – L'acte d'engagement (AE)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2. Visite sur site

Aucune visite sur site n'est prévue.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr/>

La date limite de remise des offres est fixée au 15/09/2025 – 12h00.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS 2000, DOC 2000, PDF, DXF/DWG 2002, JPG, BMP, PPT...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2. Transmission sous support papier

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

8. Examen des candidatures et des offres

8.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152- 2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, aux conditions suivantes :

- qu'elle ne soit pas anormalement basse ;
- que le mémoire technique (et ses annexes) ainsi que le bordereau des prix unitaires ne soient pas absents.

L'offre sera rejetée (et donc non analysée) dans les cas suivants :

- Absence d'acte d'engagement ;
- Absence de bordereau des prix ;
- Absence du mémoire technique.

Les critères retenus pour le jugement des offres jugées régulières sont notés et pondérés de la manière suivante :

	Critères (et sous-critères)	Notation (points)	Pondération (%)
Tranche ferme	1- Valeur technique	60	60%
	<i>1.1 – Présentation générale</i>	2	
	<i>1.2 – Moyen technique et humain</i>	5	
	<i>1.3 – Expérience</i>	3	
	<i>1.4 – Compréhension de la démarche</i>	5	
	<i>1.5 – Phase 1</i>	15	
	<i>1.6 – Phase 2</i>	15	
	<i>1.6 – Phase 3</i>	15	
	2- Prix des prestations <i>Offre la moins-disante : 40 points (note maximale)</i> <i>Autre offres : Note de l'offre M = 40 x (prix le plus bas/prix de l'offre M)</i>	40	40%
			100%

Au final, les notes suivant les deux critères de la **tranche ferme** seront additionnées pour obtenir une note globale sur 100. L'entreprise qui aura obtenu le maximum de point sera classée première.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées, et c'est bien le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'opérateur économique concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

8.3. Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les 3 candidats dont les offres seront les mieux classées en application des critères définis au présent règlement de Consultation, et qui pourront se dérouler par phases successives. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. 8.4 - Suite à donner à la consultation L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations définis aux articles R. 2143-3 et R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre administratif ou technique concernant cette consultation, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :

Mme Thilini PASQUWELAGE
Chargée de missions
InterCLE Vouge/Ouche
mail : intercle@orange.fr

&

M. Nicolas BOILLIN
Directeur
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 Avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
mail : bassinvouge@orange.fr

Les candidats devront poser leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

9.2. Procédures de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.